

et 1684 ce sont respectivement 30 et 37 écus empruntés à Marthe d'Everling, abbesse du couvent Ste-Marie à Echternach. En 1683 et en 1686, André Bocholtz, bailli de la seigneurie de Clervaux, prête aux Portzheim 100 et 120 écus, les dîmes de Weicherdingen dites « das Bentzeradt geliebt » et leur 3e part des cens de Weicherdingen servant de garantie. ⁵¹⁾

De par sa déclaration d'hommage au roi de France faite à Metz en 1681, Henri de Pfortzheim déclare relever en fief ses biens sis au comté de Chiny et spécialement à Echternach, 1/4 de la mairie de Larochette, la 3e part de la cense noble située à Eschweiler, seigneurie de Wiltz, des bois etc. ⁵²⁾

Le 22-9-1687 Marie Elisabeth de Bentzeradt donne pouvoir à son époux Hans Heinrich de Portzheim, d'administrer les biens qu'elle possède à Eschweiler *) et à Echternach et de les vendre ou engager ; la procuration est renouvelée le 22-9-1689.

Le 19-10-1687 les époux H. H. de Portzem, résidant à Eschweiler dans le « Bourghaus », empruntent 40 fl auprès d'A. Hardt, bourgeois d'Echternach, pour constituer une dot à leur fille entrée au couvent de Hosingen. ⁵⁴⁾

A différentes reprises Jean Bockoltz, curé à Eschweiler, prête de l'argent aux époux Jean Henri de Portzheim : en 1690 50 écus (engagère : rentes à Nocher, Berel, Stockem, Weicherdingen, Hoschet, Felchet) ; en 1691 40 écus (engagère : rentes d'Eschweiler) ; en 1694 10 + 28 écus (engagère : leur part des rentes dites « schafft » en argent, grains et poules) ; en 1697 108 écus 22 sols (somme destinée à payer leur contribution à l'ennemi et pour laquelle ils engagent leur part des rentes à Eschweiler) ; la même année 25 écus (engagère : la 3e part des rentes de la vouerie Ludges à Eschweiler) ; le 13-1-1701 le montant total dû au curé Bockoltz s'élève à 149 écus et 29 sols, « pour quoi » les biens d'Eschweiler sont hypothéqués. ⁵⁵⁾

Jean-Henri ne connut l'aisance qu'après la mort de son frère aîné Jean-Georges, qui lui légua toute sa fortune. Ce qui fit dire ce pince-sans-rire de Jean-Henri : « Mon frère et moi, nous sommes entrés dans une meilleure vie. » ⁵⁶⁾

Le 8-3-1703 Jean H. de Portzheim et son épouse font « démission » de leurs biens sis à Eschweiler en faveur de leur fils Philippe-Charles, prête, à condition de rembourser les dettes dont ces biens sont chargés.

Comme dans un acte du 5-6-1704 il n'est plus question que des seuls père et fils, nous supposons qu'à cette date Marie Elisabeth de Bentzeradt était déjà morte ; en tout cas elle décéda avant 1722. Par le dit document Jean Henri et Philippe Charles procèdent à un emprunt de 200 écus contracté auprès de H. Merjay, échevin à Echternach, à qui ils engagent leur maison sise en cette ville près du couvent des Clarisses. ⁵⁷⁾

*) Qui était H. de Portzheim qui, le 18-10-1685, vendit ses parts des biens situés à Eschweiler à son cousin Jean Henry pour 610 patagons et qui, en 1694, emprunta 16 écus à Nic. Herrich, sous-prévôt à Echternach ? ⁵⁸⁾